



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

inflation

Question écrite n° 59531

Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur le retour de l'inflation. Après trois mois de baisse des prix, l'inflation est de retour au risque, selon les économistes, de gripper le principal moteur de la croissance, la consommation des ménages. Même si la tendance sur un an reste orientée à la baisse, les prix à la consommation ont repris 0,5 % en août après avoir reculé en juillet (- 0,4 %) a annoncé l'Institut national de la statistique. Le retour de l'inflation est d'abord lié à un effet mécanique : la fin de la période des soldes, qui a tiré vers le haut les articles d'habillement-chaussures et de maroquinerie. La poussée tient également à la hausse de la facture énergétique et des tarifs de l'électricité. Le retour de l'inflation suscite donc de nombreuses inquiétudes pour l'avenir. Il souhaite connaître les mesures que compte prendre le Gouvernement pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

L'inflation mesurée en glissement annuel a fortement reculé depuis plus d'un an : après un pic de 3,6 % en juillet 2008, elle s'est repliée rapidement et a atteint un point bas historique de - 0,7 % en juillet 2009 sous l'impulsion de la forte baisse des prix des matières premières énergétiques et alimentaires. Depuis, elle est légèrement remontée, s'inscrivant à - 0,4 % en septembre 2009. Mesurée sur un an, l'évolution des prix est donc toujours orientée à la baisse, la désinflation énergétique et alimentaire soutenant le pouvoir d'achat des ménages. À plus court terme, si les prix se sont effectivement redressés en août, ils sont repartis à la baisse en septembre (- 0,2 %). Par ailleurs, il convient de commenter avec prudence ces variations de l'indice « brut » de l'Institut national de la statistique et des études économiques dans la mesure où la saisonnalité des prix est très importante, surtout en période estivale. En effet, le profil de l'indice des prix en juillet, août et septembre est le résultat essentiellement des soldes dans le secteur de l'habillement et du mouvement saisonnier de prix de services liés à la période de vacances estivales. En corrigeant l'effet de la saisonnalité sur les prix, ces derniers auraient progressé de seulement 0,2 % entre le deuxième et le troisième trimestre, ce qui reste très faible et ne constitue pas de signe inquiétant pour l'économie française. Néanmoins, l'inflation totale devrait poursuivre son redressement d'ici à la fin de l'année, davantage conséquence d'une remontée mécanique de l'inflation énergétique (les fortes baisses passées des prix des carburants vont progressivement disparaître du calcul de l'inflation) que de pressions inflationnistes qui apparaissent très faibles à ce jour : à ce stade, il n'existe pas de fortes pressions inflationnistes sur les prix de l'énergie, la remontée récente du prix du pétrole en dollars étant freinée par l'appréciation concomitante de l'euro. Le prix du pétrole s'est élevé récemment jusqu'à 80 dollars (53 euros) vers la fin du mois d'octobre, légèrement supérieur à son niveau du mois d'août à 73 dollars (51 euros), mesuré en euros ; l'inflation des prix des produits alimentaires est toujours modérée. Le retournement des prix des matières premières agricoles, qui avaient connu un pic à l'été 2008, a entraîné une forte baisse des prix de production des industries agroalimentaires puis la modération voire la baisse (produits laitiers) des prix à la consommation des produits alimentaires. Par ailleurs, la loi de modernisation de l'économie (LME), entrée en application à l'été 2008, permet une poursuite de la baisse des marges dans la grande distribution initiée par la loi sur le développement de la concurrence au service du consommateur du

3 janvier 2008 et joue ainsi à la baisse sur l'inflation, d'ensemble ; l'inflation des prix des produits manufacturés est également en baisse avec, en particulier, la modération des prix de l'automobile, freinés par le dispositif de prime à la casse. Dans un contexte de ralentissement de la demande et de modération des coûts de production (baisse des prix des matières premières, ralentissement des coûts salariaux), la tendance des prix des produits manufacturés devrait rester très faible ; enfin, l'inflation dans les services se modère dans un contexte de ralentissement de la demande. En outre, la baisse de la TVA dans la restauration a permis une baisse des prix dans ce secteur et cela a limité la progression des prix dans l'ensemble des services sur le troisième trimestre. Une dynamique d'inflation modérée n'est pas en soi un mauvais signal pour l'économie française, dans la mesure où elle accompagne la reprise de l'activité. Les mesures engagées jusqu'à présent par le Gouvernement telles que la LME propre à limiter l'inflation alimentaire dans la grande distribution sont garantes d'un soutien au pouvoir d'achat des ménages et, particulièrement, les plus modestes pour lesquels les biens de première nécessité occupent une part importante de leurs dépenses.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59531

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 2009, page 9156

Réponse publiée le : 1er décembre 2009, page 11429